

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A.D.I.R.



# Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7<sup>e</sup> - (1) 45 51 34 14

## ASSEMBLÉES du 18 MARS 1993

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ

Mes chères amies,

D'abord bienvenue à vous toutes qui êtes là, qui avez bien voulu vous déplacer et je sais que c'est méritoire pour un certain nombre d'entre vous mais c'est une telle joie de se revoir et c'est si important.

Je voudrais tout d'abord commencer brièvement par ouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est très simple. Cela veut dire simplement que nous sommes obligées d'augmenter tout de même notre cotisation ; elle était comme vous le savez à 50 F. Beaucoup d'entre vous sont extrêmement généreuses et donnent beaucoup plus et font même des dons qui sont admirables, mais pas comptabilisés dans les cotisations. Donc j'ai besoin de votre accord, que l'on va donner tout simplement à main levée, pour vous demander si vous voulez bien que l'on élève la cotisation à 100 F, ce qui est le cas pour toutes les associations. (Vote à main levée). Comme il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention, l'Assemblée Générale Extraordinaire est terminée, mais – rassurez-vous – l'autre va durer un peu plus longtemps !

### Assemblée Générale annuelle

Mes chères Camarades, nous allons commencer comme nous le faisons à chacune de nos Assemblées Générales par lire la liste, hélas chaque année un peu plus longue, de nos camarades qui ont disparu dans l'année. Les associer à cette Assemblée c'est les rendre présentes parmi nous et seront aussi présentes toutes celles que nous avons perdues dans les prisons, dans les forteresses, dans les camps et depuis notre retour. Je vous demande de bien vouloir vous lever pendant que je vais vous lire cette liste.

#### Liste des décédées

Mmes Jeanne Agostini, Édith Barraud, Yvonne Bocagnano, Dolorès Born, Lucienne Boucaud, Marie Chapput-Lecat, Germaine Coupat, Paule Dussaut, Jeanne Encontre, Andrée Girard, Grosclaude, Josette Guillaume, Charlotte Hills, Charlotte Larcher, Anny Lapointe, Suzanne Latapie, Lucienne

Leroy, Lise Lesèvre, Marie-Louise Lucioni, Elisabeth de Marotte, McLennan, Andrée Merle, Catherine de Nanteuil-Lesourd, Philipp, Lucienne Piérard, Raymonde Rivron, Sarah Rosier, Eugénie Rosselot, Schlumberger, Michelle Simon-Douart, Jane Vilpoux-Boiteau, Berthe Thiriat, Louise Yen.

Nous allons observer une minute de silence.  
Je vous remercie.

Au début de cette Assemblée Générale je me pose la question que vous vous posez toutes : pourquoi continuons-nous à nous réunir, pour quelles raisons profondes – car ce sont celles-là qui comptent – sommes-nous là ? Eh bien, il se trouve qu'hier j'ai reçu une lettre bouleversante d'une camarade que nous ne voyons jamais ; elle a depuis son retour accumulé les épreuves et les difficultés.

Déportées et Internées de la Résistance. Nous savons bien qu'il en est d'autres, que l'on atteint là où l'Histoire se construit, car nous sommes entrées dans l'Histoire en ce qui concerne nos années de résistance et de déportation. Beaucoup d'entre nous vont dire cette année : "il y a cinquante ans que j'ai été arrêtée", cinquante ans c'est une distance historique et nous sommes encore là. Dans cette période de l'Histoire qui se construit, il y a de temps en temps des voix faussées, celles des falsificateurs de l'Histoire. Il en est d'autres, plus sournoises et je sais que beaucoup d'entre vous ont été comme je l'ai été moi-même très bouleversées par exemple par les attaques portées contre Jean Moulin. Ces pseudo-historiens, par leurs calomnies, ont essayé de porter atteinte à la Résistance tout entière dont Jean Moulin est devenu le symbole, en particulier



L'ADIR l'a toujours aidée de tous ses moyens, et cette camarade voulait me dire que, malgré son absence, malgré son silence, elle tenait à nous remercier d'exister, que cela lui avait permis de survivre, de garder le courage et même la joie, que notre fraternité la touchait là où elle était et qu'elle pensait à nous comme nous pensions à elle. Voilà, n'est-ce pas, chères camarades, ce qui d'abord fait la raison de notre existence en tant qu'Association Nationale des Anciennes

pour la jeune génération. Heureusement, d'autres actions se poursuivent et tout à l'heure notre secrétaire générale va vous les montrer. Beaucoup d'entre vous ici participent au Prix de la Résistance et savent tout ce que les jeunes attendent de leurs exposés, de cette découverte pour eux d'une grande période de notre Histoire. Certes l'Histoire peut devenir quelquefois plus exigeante et nous en souffrons aussi. Je ne sais ce que vous en avez pensé mais j'avoue que j'ai eu un choc en

voitant dans les rues de Paris l'image du Maréchal Pétain illustrant l'annonce du film "L'Oeil de Vichy". Certes il est indispensable de démasquer le rôle coupable, criminel, de Vichy. Mais il est juste que soit en même temps montrée l'action de ceux qui ont combattu les collaborateurs et qui par leur résistance ont rendu son honneur à la France. Mes chères camarades, tenons bon devant ce devoir du témoignage. Si peu nombreuses que nous soyons encore, si faibles quant à nos forces physiques, nous sommes utiles à la Patrie et nous avons besoin de nous le redire toutes ensemble.

Tout à l'heure nous allons accueillir le Général Simon. Je n'aurai pas besoin de vous le présenter mais je rappellerai quand même quelques moments de sa vie. Je sais que vous serez heureuses de l'entendre parce que l'histoire de la France Libre c'est aussi notre histoire commune. Nous avons combattu sur d'autres fronts mais c'est le même combat.

Auparavant, je salue avec joie les deux coprésidentes de l'Amicale de Ravensbrück : Marie-Jo Chombart de Lauwe et Rose Guérin et sa secrétaire générale Cécile Lesieur. Ainsi que Marie-Claude Vaillant-Couturier représentant l'Amicale d'Auschwitz, qui excuse Marie-Élisa Nordman-Cohen retenue par des problèmes de santé et je demande qu'on les applaudisse pour les remercier.

(Applaudissements)

Puis Geneviève Anthionoz donne la parole à Denise Vernay pour le rapport moral.

#### Liste des excusées

M<sup>mes</sup> Thérèse Adlof, Paule Adonis, Marcelle André, Françoise Archipe, Madeleine Ayvaz, Anne-Marie Bauer, Raymonde Barthélémy, Nina Baumstein-Heisser, Mercédès Bernal, Jacqueline Bernier, Marie Berthier, Bene, Anne-Marie Bizot, Marthe Boissière, Thérèse Boudier, Mathilde Brini, Francine Buis, Suzanne Burdin, Louise Callier, Andrée Carro, Madeleine Caze, Odette Charraire, Pauline Chatelain, Chevallay, Jeannie de Claren, Reine Claude, Anne Clauvelin, Marie-Élisa Cohen, Marie-Thérèse Coillaud, Colette Coillot, Georgette Colin, Françoise Comte, Andrée Coulon, Coutard, Renée Cugnet, Célia Cuiliko, Marie-Louise Davancens, Gabrielle Delanette, Alice Derouet, Jeanne Desroches, Catherine Dior, Germaine Distel, Geneviève Dominjon, Léa Douheret, Renée Dray, Blanche Dupleissier, André Dupré, Franceline Escoffier, Juliette Espitalier, Jeannette Fauré, Eva Feigelson, Gabrielle Ferrières, Fernande Fleury, Simone Floersheim, Henriette Foissac, Olga Folgoas, Yvonne François, Michelle Gasnier, Alice Genty, Agnès Gillet-Leroy, Simone Giraud, Gisèle Giraudeau, Odette Girodroux-Lavigne, Marie Gonin, Germaine Guénot, Coloma Grobocopatel, Marie-Irène Guibier, Yvonne Guivarch, Paulette Hauser, Simone Héral, Annie Hervé, Madeleine James, Madeleine Jegouzo, Marie Jenvrin, Monique Jene, Hélène Joly, André Josset,

Georgette Jourdrin, Lise Joyaud, Anna Kervella, Denise Klossowski, Aimée Labadie, Andrée Labrande-Pradet, Juliette Lafont, Rose Larrue, Suzanne Laurent, Henriette Le Belzic, Suzanne Le Bourhis, Jeanine Lebrun-Berger, Anne-Marie Leclerc, Nathalie Leculier, Léger, Laetitia Leleuch, Yvonne Lemore, Geneviève Lepoutre, Madeleine Le Quellec, Liliane Levy-Osbert, Aline Liège, Simone Loche, Gabrielle Lochon, Marthe Longetti, Thérèse Loyer, Madeleine Maguin, Marguerite Marandet, Hélène Maspéro, Reine Mauguieret, Gabrielle Mayor-Huguenin, Merlo, Germaine Moreau, Jeanne Nélaton, Angèle Nicolet, Suzanne Ortz, Hélène Palmbach, Sergine Pépin, Élise Pérot, Fernande Perrot, Paulette Petro, Anne-Marie Philouze, Hélène Picard, Andrée Piron, Colette Pluvinal, Antoinette Porta, Marcelle Pujol, Christiane Ravelin, May Renault, Germaine de Renty, Jeanne Rey, Andrée Rivière, Zogie Romanowicz, Maria Roquère, Marcelle Roumestan, Alice Salmon, Saltet, Yseult Saulnier, Flora Saunier, Paule Sauvageot, Colette de Schwilgué, Monique de Schwilgué, Scoffié, Marie-Louise Seel, Henriette Sens, Odette Seris, Charlotte Serre-Patachon, Marthe Sheibel, Lydia Siffre, Marie-Antoinette Simonneau, Claude Stein-Schoen, Andrée Thiersault, Henriette Trachta, Cécile Troller, Anastasie Thiersault, Janine Vallée-Niox, Van Compenolle, Lucienne Van Ryckeghem.

## RAPPORT MORAL (Exercice 1992)

DENISE VERNAY : Mes amies,

Geneviève vient de nous lire la liste de nos camarades disparus. Elle s'allonge, c'est inévitable en raison de la génération à laquelle nous appartenons. Un jour elle s'amenuisera, "faute de combattants"... Combattants, c'est le cas de le dire, car nous fûmes des combattants, et c'est sur ces deux points l'un très nostalgique, l'autre plus constructif que j'ai préparé mon rapport annuel. Rapport, étant donné la loi du genre, quelque peu répétitif d'une année à l'autre, mais je vous demande de l'écouter quand même et je vous en remercie d'avance.

Commençons par exprimer la joie – et l'étonnement ! – de l'arrivée parmi nous de cinq nouvelles adhérentes. Sont-elles là ? Je ne le sais pas. S'il y en a une qu'elle se montre. Non ! Pourtant il y en a de la région parisienne, mais elles ne sont pas là. Je regrette. Je leur écrirai individuellement l'année prochaine pour qu'elles viennent.

Il y a peu de temps, j'ai été frappée par la réflexion lasse de deux camarades, relevant la même semaine, que non seulement nous avions été des femmes qui avions payé très lourd notre engagement dans la Résistance – internement et déportation nous ayant valu des souffrances acceptées certes, mais bien au-delà de celles que nous avions pu imaginer – mais encore qu'à l'heure où nous pouvions espérer repos, détente et un certain laisser-vivre – sinon un oubli impossible – il nous

fallait continuer à témoigner et ainsi, en quelque sorte, revivre en esprit ces jours, ces mois d'épreuves hors du commun.

### Le Concours national de la Résistance et de la Déportation

Ainsi nous sommes sollicitées "in extremis". Mais n'est-ce pas là l'engagement que nous avions pris alors intérieurement, et un des moteurs de notre résistance aux plus graves persécutions subies. Devoir donc de persévirer malgré notre immense lassitude. C'est ce que nous faisons dans la mesure de nos moyens en épaulant le Concours national de la Résistance et de la Déportation. La plupart des déléguées de l'ADIR sont invitées à l'élaboration de ses thèmes, à des face à face avec des élèves de collèges et de lycées – certes gratifiants mais éprouvants –, à la correction des copies et travaux de groupe. Enfin sont très présentes aux distributions de prix, aidées tout au long par de nombreuses camarades qui ne ménagent pas leur peine, en accord avec les autres associations locales d'anciens résistants et d'anciens déportés.

Les chiffres sont encourageants bien qu'en léger repli sur ceux de l'année précédente, peut-être par suite des sujets proposés : pour les Troisièmes Diverses formes de la Résistance dans votre ville ou vos régions : 24 468

copies et 10 298 travaux de groupe, en baisse respectivement de 19,5 % et de 28,7 %. Pour les Premières et Terminales *Le Conseil National de la Résistance*, thème ardu mais qui mobilisa 7 886 élèves, donnant des copies de qualité et en hausse de 16 % et 1 184 travaux de groupe, acceptés pour la première fois à ce niveau. La distribution des prix nationaux eut lieu, à Paris comme de coutume, en décembre 1992.

Le concours de cette année se tient aujourd'hui même ; il demande aux élèves de Troisième de relater la vie et les actions d'une personnalité ayant joué un rôle important dans la Résistance intérieure, personnalité choisie soit dans le cadre du département, soit dans le cadre national. Nous ne pouvons savoir si les participants s'orienteront vers des personnalités déjà connues et sujets d'une large bibliographie, ou s'ils seront orientés par leurs professeurs vers des "héros" de leur région, leur permettant une étude et un devoir plus personnels. Le thème retenu pour les élèves de Première et de Terminale relève des préoccupations actuelles sur le rôle du régime de Vichy. A savoir : *Pourquoi les Résistants ont-ils combattu non seulement contre l'Allemagne nazie, puissance occupante, mais aussi contre le gouvernement de "l'Etat français" du maréchal Pétain.*

### Les Cérémonies

Nous assurons encore notre devoir de mémoire en rendant hommage à nos disparues. Il n'y a pas lieu de vous en remercier car

chacune le fait selon son cœur, mais il faut quand même relever l'effort constant que cela demande : l'ADIR est bien représentée aux journées nationales comme aux commémorations locales, que ce soit pour célébrer l'anniversaire de la libération de Tours, Bordeaux, St Étienne, de Rouen, où Geneviève de Gaulle Anthonioz présida toutes les cérémonies, ou comme à Signes dans le Var, le 18 juillet en souvenir de 38 fusillés ; à Toulon, l'anniversaire du débarquement et la mise en place d'une plaque commémorant la sortie courageuse de trois sous-marins, dont le "Casabianca" du commandant L'Herminier ; dans le Var encore la participation à un stage ouvert pour les professeurs "Penser et enseigner la Seconde guerre mondiale" ; aux différents maquis de Savoie, Haute-Savoie, de l'Ain et du Médoc... A Lyon, où la "Journée du souvenir", fixée près de la date présumée de la mort de Jean Moulin, vers le 20 juin, réunit toutes les associations d'anciens résistants. Notre délégue lyonnaise, Raymonde Perrier, nous en parlera tout à l'heure. A "la fête du livre" de St-Étienne, un comptoir présentait différents ouvrages sur la Résistance et la déportation



Monument à la mémoire de Marie Talet, Anne-Marie Bauquin et Marthe Mourbel, sous les arcades du cloître du Lycée Joachim-du-Bellay, à Angers.

tion ; le 8 mai, à Genève, a regroupé les ressortissants français de la ville et c'est notre délégue qui, tous les ans, a l'honneur de prononcer le discours traditionnel ; à Berne, présence à la cérémonie de remise de la "Médaille des Justes" par l'ambassadeur d'Israël. A Angers, une très émouvante cérémonie a rassemblé tous les élèves du lycée Joachim-du-Bellay autour de Madame leur proviseur, du maire-adjoint, de l'inspecteur d'académie, d'anciennes élèves, pour commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'arrestation de Marie Talet, dont nous sommes nombreuses à avoir apprécié la personnalité à Ravensbrück. Elle fut arrêtée avec cinq professeurs, le 5 février 1943, alors qu'elle était la directrice de l'établissement à cette époque réservé aux jeunes filles. Marie Talet est morte au camp le

14 décembre 1944, ses compagnes M<sup>me</sup> Mourbel, professeur de philosophie et M<sup>me</sup> Baudin, professeur d'anglais, ne sont pas rentrées non plus. A Versailles, une permanence a été assurée par Jacqueline Fleury à "la Semaine contre l'oubli" au lycée Hoche, devenue une manifestation bi-annuelle régulière qui touche chaque fois plus de mille élèves. Au Mont Valérien, Ginette Lebrell représentait l'ADIR au pèlerinage du Souvenir Français avant de se rendre sur les plages normandes du débarquement. A Orléans, notre délégue a assisté à l'inauguration d'un Centre de documentation sur les camps d'internement du Loiret. A Paris, le 10 février, le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution de cinq élèves du lycée Buffon a été célébré dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne rempli de jeunes. Une plaque à la mémoire des martyrs a été dévoilée au lycée même par M. Louis Mexandeau. Le 4 février, le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre avait inauguré au Père Lachaise le monument commémoratif dédié aux déportés morts à Auschwitz III sur les chantiers d'IG Farbenindustries.

### "Voix et Visages"

Je regrette d'ailleurs que chaque numéro de notre bulletin ne comporte pas un court exposé de ces cérémonies-rencontres avec d'autres camarades, avec les autorités administratives et, je l'espère, un public de jeunes.

*Voix et Visages* publie des *In Memoriam* en nombre croissant, notamment dans notre dernière livraison. Nos rangs s'éclaircissent, je l'ai dit en commençant, nos liens se resserrent et nous avons à cœur de rendre ce dernier hommage à nos amies. Ces notes biographiques plus ou moins succinctes, toujours émouvantes pour nous, seront précieuses aussi pour qui voudra se pencher sur la collection de notre journal et reconnaître ainsi la diversité des femmes résistantes. En outre, nous essayons de vous tenir au courant de la vie de l'ADIR et d'enrichir le champ de nos intérêts. C'est pourquoi, malgré la part importante que son impression et sa diffusion occupent dans notre budget (plus d'un sixième je crois), il me semble nécessaire de maintenir sa publication annuelle à cinq numéros.

Celles qui n'ont pas eu la joie de participer à notre rencontre bordelaise en septembre dernier ont au moins pu en lire le compte rendu et constater combien Ginette Vincent avait préparé avec soin et efficacité ces deux journées particulièrement réussies.

*Voix et Visages* nous informe aussi de l'évolution encore trop lente du problème de nos pensions, malgré les démarches menées de concert avec les autres associations. Annette Chalut, à la demande du Conseil, suit de très près cette question dont elle fera le point dans quelques minutes.

Autres causes de nos "états d'âme", l'actualité nationale où l'on relève cette année le non-lieu de Touvier, le dépôt de la gerbe présidentielle sur la tombe de Pétain concurremment avec de nombreux sinistres anniversaires – mais de cela je vous parlerai tout à l'heure. Plus encore l'actualité internationale nous trouble : notre impuissance face à toutes les violations des droits de l'homme, droits de l'homme pour lesquels nous nous sommes engagées, et maintenant... et maintenant que

dire aux jeunes que nous rencontrons de nos combats passés alors qu'il n'est pas de ligne de conduite claire à proposer dans les désastres que le monde connaît ?

### Les Fondations

A l'assemblée générale de 1992, nous avons opté, après un débat très ouvert, pour l'adhésion de l'ADIR à la *Fondation pour la Mémoire de la Déportation*. Le conseil d'Administration qui a suivi m'a déléguée pour me présenter au Conseil d'administration de cette Fondation. J'y fus donc cooptée en même temps que Jean Cuelle, président de l'UNADIF, et Henri Lerognon, président de l'Amicale de Flossenbürg. Je ne vous rappellerai pas aujourd'hui l'historique de la Fondation, créée par la FNDIRP, mais je tiens à vous assurer que depuis que nous y siégeons nous participons avec vigilance et très activement à ses travaux, c'est pourquoi nous sommes présents à toutes les commissions et sous-commissions.

Ainsi, je collabore avec MM. Choumoff de Mauthausen, Deffieux de Neuengamme, Abramowitz d'Auschwitz, Rogerie au parcours très varié – en attendant d'autres déportés – à la commission d'historiens de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, chargée d'établir la liste d'une centaine de témoins qui seront interrogés dans le cadre du projet "Mémoire vivante". Vous avez reçu les questionnaires relatifs à ce dessein, et je souhaite que vous y ayez répondu. Certes, le choix ne pourra pas être parfait ; chacun, chacune a une histoire différente, mais l'on peut espérer que l'ensemble quand il sera réalisé – d'ici deux ans et bien tardivement il est vrai ! – donnera une image composite relativement satisfaisante de la déportation, ainsi conservée pour les générations futures (que cela intéressera encore ou de nouveau !). Les conditions d'enregistrement de ces documents audio-visuels présentent le maximum de qualité tant sur le plan de la prise de vue que sur le plan technique. D'où leur coût très élevé : 40 000 F pour un enregistrement de cinq à huit heures, sur support métallique inaltérable. La Fondation s'engage à veiller à la sécurité des bandes dont elle seule est propriétaire et garantit le secret, comme pour toute archive, si la personne interrogée souhaite un embargo partiel ou total de son témoignage.

Par ailleurs, une Commission "archives" a commencé ses travaux, aidée par des spécialistes des Archives nationales. Dans un premier temps, il s'agit d'établir un inventaire de tous les lieux dépositaires d'archives et de documents sur la déportation. L'Institut d'Histoire du Temps Présent entreprend l'édition d'un tel catalogue sur l'ensemble de la Seconde Guerre Mondiale, dont la déportation ne sera qu'un chapitre. Les deux organismes vont joindre leurs efforts pour se compléter.

La Commission "archives" met également en place les premiers éléments d'une banque de données des documents et archives. L'ADIR est particulièrement intéressée par ce projet et son conseil d'administration a voté un don de 10 000 Francs, sur le budget 1993, pour aider à cette mise en informatique, outil de travail moderne pour les futurs historiens de la déportation.

Je suis très consciente des difficultés de la tâche, mais l'ADIR s'est engagée, je me suis moi-même engagée de ce fait, à être présente et à veiller à une juste reconstitution de notre passé commun, j'y consacre le temps et l'intensité nécessaires.

La Fondation se doit aussi de veiller à la manière dont sera retracée l'histoire de ces années noires. Elle l'a commencé en initiant et aidant des études sur des thèmes précis : l'internement des tziganes en France et, espère-t-on, un recensement des convois partis de Compiègne, à l'instar de celui publié par Serge Klarsfeld pour ceux de Drancy.

Il serait souhaitable qu'elle garantisse également un équilibre de la place donnée à la "solution finale" et aux destins des combattants volontaires de la Résistance. Cette année a vu nettement privilégié par les médias les conséquences désastreuses de la Conférence de Wannsee relative au sort des juifs d'Europe et le rôle qu'y joua le gouvernement de Vichy. Il semble en effet que l'actualité mais aussi la mode infléchissent sinon les faits, du moins les thèmes et présentations qu'en donnent les moyens modernes de communication. Des historiens ont tenté depuis plusieurs années d'analyser le processus que mit en place l'avènement de Philippe Pétain à la tête de l'État Français et la mise en œuvre de la Révolution nationale. Ils ne furent que très peu entendus.

Qu'en est-il de la *Fondation de la Résistance*? J'ai le plaisir de vous annoncer que ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'État le 16 février et qu'elle a été reconnue d'utilité publique. Parmi ses fondateurs je relève : l'Assemblée nationale, le Sénat, l'Ordre de la Libération, la Ville de Paris, qui seront représentés au Conseil d'administration. Six membres le composent déjà : Jean Matteoli, Jean-Pierre Levy, Pierre Sudreau, Claude Hallouin, Charles Verny, Jean Brenas. Six autres administrateurs seront désignés lors d'une prochaine réunion. Les titres de ses missions sont : la constitution d'une banque de données, restauration de documents, des activités pédagogiques, travaux historiques, des activités de circonstances (cérémonies et souci du maintien de la vérité historique).

Il lui reviendra en outre, je pense, puisqu'elle représentera la Résistance dans sa globalité, de protester contre toute appropriation de cérémonies, comme ce fut le cas à Rennes le 30 décembre dernier et comme chaque année pour la célébration des morts de Chateaubriand.

## Quelques événements marquants

Les coupures de presse que j'ai amassées depuis mon dernier rapport font une large part à la "solution finale"; l'année s'y prêtait : le non-lieu concernant Touvier, prononcé le 13 avril par la Chambre d'accusation de Paris a mobilisé immédiatement tous les anciens résistants et anciens déportés ; le pourvoi en cassation du Parquet, puis le renvoi par la Cour de cassation, le 27 novembre, de Paul Touvier devant la chambre d'appel de Versailles pour répondre du massacre de sept Juifs de Rillieux-la-Pape datant du 29 juin 1944 – seul crime contre l'humanité qui a pu lui être

imputé, les six autres étant confirmés dans un non-lieu définitif. Il y eut encore l'affaire du, ou plutôt des, fichiers des Juifs et leurs rebondissements ; le cinquantième anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv et les manifestations qu'il a engendrées ; la prise de conscience officielle de l'existence des camps d'internement en France. Tout cela a abouti à une nouvelle mise en cause du régime de Vichy et à la conclusion que vient d'en tirer le Président de la République, et je cite « instaurant le 16 juillet Journée nationale de commémoration des persécutions racistes et antisémites sous l'autorité de faire "dite du gouvernement de l'État français" ». Pourtant la Journée nationale du Souvenir de la Déportation réunissait déjà toute la déportation sans distinction aucune, et célébrait tous ceux qui ont été traqués et arrêtés par une police française au service de l'occupant puis livrés à la Gestapo et déportés.

Des émissions de radio et de télévision, des colloques ont rappelé tout au long de l'année les premières déportations de Juifs du 27 mars 1942, les premières grandes rafles. Il y eut un débat sur le thème "La mémoire et l'oubli" ; en trois fois une heure, d'anciens résistants et d'anciens miliciens ont eu la parole sur les événements de la libération et de l'épuration en Haute-Savoie ; dernièrement, une émission pourtant prestigieuse, et de grande audience, autour du livre *Le grand recrutement* de Thierry Wolton (Grasset) a donné lieu à une discussion qui a scandalisé les anciens Résistants et réouvert une polémique plus que regrettable. Une réunion internationale d'historiens, en hommage à François Bedarida, a traité de "Comment écrire l'histoire du temps présent" ; deux journées, dans le cadre de l'École des Hautes Études en sciences sociales, ont rassemblé des spécialistes sur le thème "l'année 1942 et les Juifs en France" ; du 19 au 21 novembre, au Sénat, un autre colloque a été consacré aux "Protestants français dans la Seconde Guerre mondiale" (le prochain *Voix et Visage* y consacrera un article), sans oublier le colloque des 15 et 16 octobre à Lyon sur "Résistance et Mémoire" dont le dernier numéro de notre bulletin vous a rendu compte. La semaine dernière "l'Œil de Vichy", film de Claude Chabrol, conseillé par deux historiens de grand renom, est sorti en

salle. La compréhension que peut en avoir un public non-sexagénaire est unanimement mise en doute par ceux qui ont eu déjà la possibilité de le voir.

Le temps m'est compté car l'Assemblée générale extraordinaire m'amène à écourter le mini-inventaire que j'établis des événements marquants de l'année écoulée. Pour mémoire : des livres ont paru, essentiellement sur le régime de Vichy et sur la Shoah, mais aussi des extraits des Actes du procès de Nuremberg *Crimes et humanité*, aux éditions Romillat ; *L'espion de Dieu*, biographie de Kurt Gerstein qui s'était engagé dans la SS "pour voir jusqu'au fond de ses fours", par Pierre Joffroy, chez Seghers ; *Mauthausen, ville d'Autriche*, étude sur les habitants voisins du camp de 1938 à 1945, par Gordon J. Horwitz, au Seuil. Les livres de Haïdi Hautval et de Germaine Tillion dont l'ADIR est bénéficiaire trouvent toujours de nouveaux lecteurs.

Aloïs Brunner, responsable de la déportation de 45 000 Juifs de Salonique, serait mort de vieillesse en Syrie ; récemment le décès de Martin Bormann en 1959 au Paraguay a été confirmé, le Dr Mengele serait venu le soigner d'un cancer en 1958. L'instruction contre Maurice Papon et René Bousquet, tous deux inculpés de crime contre l'humanité, suit son cours. Les auteurs d'une tentative d'incendie criminel à Ravensbrück en octobre ont été arrêtés en décembre en ex-RDA.

La justice, constate-t-on, n'a donc pas fini d'être rendue au bout des 47 années qui nous séparent de la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Cependant des affrontements nouveaux ensanglantent un monde ne respectant pas la Charte des droits de l'homme signée à Genève par tous les pays (Convention de 1949). Alors nous, ne nous laissons pas décourager ; tentons au moins d'apprendre à nos enfants et à ceux des autres plus de tolérance par le rappel de notre histoire et par l'exemple de notre solidarité qui s'approfondit toujours davantage.

(Applaudissements prolongés)

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ remercie beaucoup Miarka pour son rapport moral et propose que les questions à poser le soient en même temps que sur le rapport financier, et donc après celui-ci.

## RAPPORT FINANCIER (Exercice 1992)

Nous comparerons 1992 à 1991 pour les recettes et nous ferons de même pour les dépenses. Nous en tirerons les conclusions à la fin.

### LES RECETTES

Au 31 décembre 1992 : 589 095,78 F au total alors qu'en 1991 elles s'élevaient à 663 408,84 F ce qui représente 74 313,06 F de moins qu'en 1991.

• *Cotisations* : 49 500 F contre 60 183 F, soit 10 683 F de moins ; vous comprenez d'où vient la différence. Vous avez entendu le nombre important de camarades décédées dans l'année.

• *Dons* : 380 520,74 F contre 313 724,65 F.

- *Les Amis Américains de l'ADIR* : 261 763,30 F ce qui représente une sensible augmentation par rapport à 1991.

- *Les Amis de l'ADIR* : 49 850 F et en 1991 49 470 F, donc égal.

- *Fonds de Solidarité* : 68 005 F, en nette augmentation par rapport à 1991. C'est vous qui y participez.

- *Droits d'auteur* : 5 898,44 F contre 15 867 F. Nous remercions vivement nos camarades qui nous en font bénéficier.

- *Legs* : nous n'en avons pas eu cette année.

- *Les subventions* : au total 18 520 F contre 63 350 F. Cet écart est dû aux subventions de la Ville de Paris qui nous ont été versées avec retard et qui s'élèvent à 45 000 F pour 1990 et 1991. Nous avons reçu comme l'année dernière 15 000 F de l'Office National des Anciens Combattants et 3 250 F du Conseil des Hauts-de-Seine.

• *Les recettes diverses* : au total 97 091,12 F contre 131 737,71 F. Soit une diminution de 34 646,59 F.

- *Intérêt des valeurs* : 30 852,55 F comme en 1991.

- *Avances et recettes diverses* : 66 463,57 F contre 99 610,61 F. Ceci correspond à des ventes de livres, au repas de l'Assemblée générale, au repas de la région parisienne, aux autres rencontres diverses.

- *Don reçu et transmis* : 10 597,57 F.

En plus des recettes :

• *Trésorerie début d'exercice* : 43 463,92 F contre 94 413,48 F. C'est un mouvement de fonds.

## LES DÉPENSES

Au total 584 195,93 F contre 621 499,17 F. Elles sont en réduction cette année de 37 293,24 F.

- *L'aide sociale* : 88 503,60 F contre 90 235,68 F. Donc peu de différence avec l'année dernière. Nous avons pu maintenir notre aide à toutes nos camarades qui en avaient besoin par des dons. D'autre part nous avons continué les envois de fleurs et de friandises pour le Nouvel An afin de témoigner l'amitié que nous portons à celles qui sont isolées ou malades.

- *Prêts* : il n'y en a pas eu cette année.

- *Achats de livres* : 17 428,73 F un peu moins que l'année dernière : 25 817,54 F.

- *Frais généraux* : 77 681,94 F, un peu plus qu'en 1991 : 73 380,77 F. Vous les connaissez, ce sont toujours les mêmes : charges et assurances, fournitures de bureau, frais postaux, frais de déplacement, documentation, honoraires de l'expert-comptable (18 738 F), intérim, etc.

- *Dépenses diverses* : repas de la région parisienne : 10 560 F auxquels s'ajoutent 14 531,68 F de divers. Total pour 1992 : 25 091,68 F, très inférieur à 1991 qui était de 68 203,64 F.

- *Ristournes aux sections* : moins que l'année dernière puisque nous avons eu moins de cotisations.

- *Assemblée générale* : 36 536 F, en légère hausse.

- « *Voix et Visages* » : 105 013,13 F contre 113 437 F. Nous avons donc pu faire des économies, ainsi que vous le remarquerez.

- *Agios* : 37,95 F.

- *Traitements et charges sociales* :

222 867,90 F (10 % de plus qu'en 1991).

En plus des dépenses réelles :

- *Mouvements de fonds divers* : Ce sont des variations de poste réelles du bilan, soit : 39 769,82 F.

- *En caisse en fin d'exercice* : 44 669,17 F contre 43 463,92 en espèces, en banque C.I.C. et au CCP.

## EN CONCLUSION

Vous avez remarqué, au début, que nos recettes totales étaient nettement inférieures à celles de 1991, bien que nos Amis Américains et ceux de l'ADIR continuent à nous aider, mais cela n'a pas suffit pour boucler notre bilan. Nous avons dû entamer notre capital.

En revanche, nos dépenses ont été réduites et notre budget cette année est équilibré sans toucher à notre capital bien réduit. Nous avons fait très attention et nous avons veillé à ne pas aller au-delà de nos possibilités financières tout en faisant face à nos obligations.

Merci à toutes nos camarades pour l'aide précieuse qu'elle nous apportent, qui est individuellement plus importante puisque nous sommes moins nombreuses. Merci à toutes pour cette aide qui nous est indispensable.

(*Applaudissements*)

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ demande à JACQUELINE MELLA de lire le rapport des Commissaires aux Comptes. HENRIETTE SENS et DANIELE DESCLAUX-BOERI étant empêchées. Il est adopté à l'unanimité.

Mme Sens ayant demandé à être déchargée de cette fonction, Mme GENEVIEVE MATHIEU est élue à l'unanimité.

En l'absence de questions sur les deux rapports, la Présidente les fait voter à main levée. Ils sont adoptés à l'unanimité.

## NOS RÉGIONS

Puis elle donne la parole à Raymonde Perrier, déléguée du Rhône.

RAYMONDE PERRIER : Chères amies,

Pendant plus de cinq ans, j'ai été la suppléante de notre regrettée "Mamie Bauer". 1993 sera ma dixième année en tant que déléguée du Rhône. Pendant ce laps de temps, neuf de nos compagnes nous ont quittées, et malheureusement les effectifs ne se renouvellent pas. Nous restons dix-sept, avec des malades et des membres très âgées.

Je représente l'ADIR dans presque toutes les cérémonies de nos associations d'anciens combattants, que ce soit à Lyon ou dans le village de Jons où je réside une partie de l'année. Je suis membre du jury du prix de la Résistance et de la Déportation, membre du bureau directeur du Mouvement d'Union et d'Action des Déportés et Internés de la Résistance (MUADIR), c'est-à-dire l'UNADIF du Rhône. Je représente l'ADIR auprès des Anciens Mouvements Unis de la Résistance, les AMUR, et je crois auprès de toutes les associations de Déportés et de Résistants dont je fais partie dans le département.

La tâche que j'ai le plus à cœur, c'est la partie "sociale" de la déléguée. Ce qui n'est pas toujours facile n'étant pas motorisée ; mais je suis très attachée aux plus âgées, celles qui ne sortent plus.

L'année 1992 aura particulièrement marquée notre département. En premier : l'affaire Touvier avec le non-lieu prononcé le 14 avril par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Dans beaucoup de villes, et en particulier dans la capitale, des manifestations ont eu lieu. Mais dans le Rhône, sitôt la décision connue, à l'appel des trois associations nationales des déportés dont l'ADIR, et des CVR, pour le lendemain était organisé un rassemblement de près de mille personnes, avec les porte-drapeaux des organisations, devant l'École de santé militaire, siège de la Gestapo. Parmi les résistants présents au rendez-vous, certains étaient passés entre les mains de l'occupant et de ses associés français. C'était

le cas d'André Laroche, président de l'UNADIF, qui s'exprimait au nom de l'ensemble des associations. Il peut témoigner qu'avenue Berthelot, où il fut interrogé par Touvier, ce militaire et les nazis travaillaient ensemble. Touvier était présent sur les lieux de l'opération menée par la Gestapo contre l'imprimerie de la rue Viala, à Lyon, où était tiré "Combat" l'un des principaux journaux de la Résistance, où André Bollier, l'imprimeur, devait trouver la mort. Des gerbes ont été déposées devant la plaque rappelant nos amis sacrifiés. Toute cette foule a fait preuve d'une très grande dignité. Avant la dispersion éclata une vibrante Marseillaise. La Cour de cassation venant de confirmer le jugement du 14 avril, nous confions nos derniers espoirs aux magistrats de la cour d'appel de Versailles, car seul le massacre de Rillieux-la-Pape a été retenu.

Puis, les 15 et 16 octobre était inauguré le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. (Pour simplifier nous disons le CHRD). Si vous ne le savez pas déjà, vous l'avez appris par l'article paru dans le dernier *Voix et Visages*. Au cœur de la communauté européenne, Lyon, capitale de la Résistance se devait de créer un centre d'histoire digne du rôle qui fut le sien durant la seconde guerre mondiale. C'est une initiative audacieuse, un lieu d'étude, dans un cadre hautement symbolique et que les Lyonnais attendaient depuis de nombreuses années. La vidéothèque possède des documentaires et de nombreux témoignages de Résistants et de Déportés. C'est la "Mémoire".

De nombreuses personnalités françaises et étrangères ont été invitées au colloque qui a suivi l'inauguration du CHRD. Aujourd'hui nous en recueillons les retombées médiatiques. Aux visiteurs français venus de tous les coins de l'Hexagone, mais aussi des étrangers, ainsi que de nombreux groupes scolaires, dont les Déportés assurent maintenant l'accueil et l'accompagnement. Les associations ont établi un roulement de présence renouvelé chaque mois pour assurer cette tâche. Il faut compter entre 180 et 200 personnes par jour. En février nous avons atteint le chiffre de 250 (le dimanche étant un jour très chargé). Depuis le 13 février un programme d'animation est prévu chaque mois jusqu'en septembre. M. Michel Noir, maire de Lyon, vient de me faire savoir que Mme le Président du Tribunal d'Instance de Paris, autorise par voie d'ordonnance la projection du film sur le procès Barbie, cinq fois par jour pendant trois ans. C'est une décision extrêmement importante pour les "leçons de la Mémoire".

Je dois aussi vous faire savoir que dans le département du Rhône il existe une Journée du Souvenir (le dimanche le plus proche du 21 juin, jour de l'arrestation de Jean Moulin). C'est "la Journée de la Résistance" créée en 1967 au siège des AMUR par Robert Namiand, décédé, et Robert Vallon, deux déportés résistants. Le but est qu'une fois par an, une cérémonie officielle avec dépôt de gerbe ait lieu, pour rendre hommage à tous ceux que les nazis ont lâchement assassinés en plusieurs points du département ; cette cérémonie devant se dérouler sur les lieux mêmes des assassinats. Pour réaliser cette journée, il a fallu rechercher les monuments ou plaques, reconnaître les itinéraires, chronométrier les kilométrages. Ce qui a nécessité plusieurs

mois. Quatre-vingt-deux monuments ont été recensés. Ils sont répartis en onze tournées à effectuer en voitures particulières pour que le plus grand nombre d'entre nous puissent y participer, chaque tournée devant respecter un horaire précis pour pouvoir assister à la cérémonie finale au "Veilleur de Pierre" à Lyon. Neuf tournées partent de Lyon et deux de Villefranche-sur-Saône.

Nous avons bénéficié de l'appui de la Préfecture, de messieurs les Maires de Lyon et des communes visitées. Ceux-ci par leur présence, ont contribué à la réussite de l'entreprise. Grâce à la compréhension des autorités, nous avons eu l'unanimité des mouvements de Résistance. Depuis 1967 nous n'avons jamais failli ; cette journée ayant pour objectif de rappeler aux nouvelles générations que des Français firent le sacrifice de leurs vies afin qu'elles puissent aujourd'hui vivre libres. Cette journée ne fait pas double emploi avec les cérémonies qui ont lieu le 3 septembre pour commémorer la libération de Lyon et de sa région.

Je vous remercie d'avoir prêté attention à mes propos concernant le département que je représente.

(Applaudissements)

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ remercie Raymonde Perrier pour tout ce qu'elle nous a appris sur la vie des résistants à Lyon.

Question posée par

Mme VIOLETTE MAURICE

Avez-vous eu connaissance d'une fête de la Résistance qui se tiendra à La Bénisson-Dieu au mois d'août ? J'ai été contactée par un directeur d'hôpital de Lyon qui avait retenu un de mes textes et souhaitait le faire lire. Ce M. Godinot vient de perdre sa femme partie en mission en Bosnie-Herzégovine. Elle a été tuée. Ils ont cinq enfants. Il m'a téléphoné il y a quelques jours pour me dire que coûte que coûte il organiserait quand même cette fête de la Résistance parce que c'est le cinquantième anniversaire de la mort de Jean Moulin. Son père est mort, je crois, dans un maquis de Haute-Savoie. Il y tient énormément et je demanderai à toutes celles qui pourront y aller, d'y aller bien entendu. Je pense qu'il pourrait peut-être se mettre en rapport avec l'ADIR et j'avoue qu'il m'a prévenue parce qu'il avait entendu parler de moi et qu'il ne connaissait sans doute pas l'adresse de l'ADIR. Cette fête se déroulera devant l'Église cistercienne mais cela n'aura rien de particulièrement religieux : il y aura des poèmes récités, des chants, de très beaux chants choisis. J'ai reçu le programme qui n'a aucune tendance particulière. En fait, il y a aussi bien des poèmes d'Aragon que des citations multiples. J'ai demandé que le *Chant des Marais* y soit inclus. Cette commémoration doit regrouper énormément de monde et aurait du durer trois jours, mais faute de crédits, ne durera qu'une seule journée. En

raison même de la mort dramatique de sa femme, M. Godinot tient beaucoup à manifester sa sympathie à toutes les formes de courage.

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ remercie Violette Maurice et souhaite qu'elle continue à nous donner d'autres informations qui pourraient paraître dans *Voix et Visages*.

S'agissant de Lyon elle informe nos camarades qu'elle a été alertée par des magistrats lyonnais sur un projet du ministère de la Justice de démolir le Palais de Justice de Lyon ; ce qui provoque beaucoup d'émotion et a donné lieu la veille à une manifestation importante. Elle espère que ces protestations seront entendues et que l'on continuera à conserver ce bâtiment où s'est déroulé le procès Barbie.

## NOS PENSIONS

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ demande au Docteur Annette Chalut, notre camarade du Conseil d'Administration, de nous faire le point sur la question des pensions.

DOCTEUR ANNETTE CHALUT : J'interviens souvent à la mi-temps de cette assemblée générale, pour vous apporter des nouvelles de la préoccupation matérielle de la plupart d'entre nous, déportées et internées.

Depuis mars 1992, que sont nos pensions devenues ?

Voici un résumé chronologique rapide des péripeties traversées. Je vous rappelle que le 25 février 1992, nous avions eu, sous l'égide de M. le Ministre des Anciens Combattants, Louis Mexandeau, une réunion avec la plupart des associations d'Anciens Combattants, Grands Blessés, Gueules cassées, Amputés, Aveugles de guerre et nos amis UNADIF-FNDIR, FNDIRP, où nous avions pu énoncer nos revendications : retour à la situation antérieure à 1989. Le 30 mars 1992, une réunion en petit comité des quatre associations de déportés et internés, s'est tenue au Cabinet du Ministre, chez Madame Doucet, spécialisée dans l'étude des statuts : Madame Doucet nous fait espérer une remontée possible du taux à 100 % et 100° (plafonnement à 30 000 F mensuel). En mai 1992, un démenti circule et nous demandons à être reçus par le nouveau directeur des Statuts, des Pensions et de la Réinsertion sociale, Xavier Rouby : ses propos sont courtois mais imprécis ; il nous communique seulement le nombre des Déportés résistants : 11 198 et celui des Déportés politiques : 8 527, soit un total de 19 725 Déportés ayant un dossier en mai 1992, chiffres que nous avions réclamé pour faire apprécier notre démarche dans la part générale du budget Anciens Combattants. En août 1992, une indiscretion nous confirme notre crainte : le Premier Ministre a changé, les promesses du gouvernement précédent ne seront pas tenues, de grosses coupes budgétaires sont prévues pour 1993, on parle de 100 % et 75° et peut-être même 100 % et 50°...

Le 15 octobre 1992, nous obtenons, toujours tous ensemble, un rendez-vous chez le Ministre des Anciens Combattants qui nous délègue son attaché de cabinet Madame Pilon, car notre interlocutrice de mars 1992, qui aurait dû nous recevoir avait un rendez-vous

urgent ou "plus urgent". Peu au fait du sujet, Mme Pilon essaie sans conviction de nous rassurer et nous dit que les propositions de 100 % et 50° seront sans doute soutenues par le Ministre... Nous sortons déçus et éceurés...

Nous demandons immédiatement des rendez-vous aux différents groupes parlementaires et nous sommes reçus dans les bureaux des groupes à l'Assemblée Nationale les 3, 4, 5, 6 et 13 novembre 1992 par Messieurs Lahrain et Prouveux, Brocard, Cabal, Rocheboine, Lemeurre.

Les uns (de la majorité) avaient été convaincus à tort que le ministre avait arrêté les mesures en accord avec nos associations et ne comprenaient pas notre déception et notre mécontentement légitime. Les autres (l'opposition) réalisant le malentendu, promettaient de soutenir notre dossier.

Tous nous redisent les difficultés budgétaires et la nécessité de dégager des économies pour les autres catégories, les P.R.O., les Malgré Nous, les Anciens d'Indochine et surtout les Anciens d'Algérie en nombre bien supérieur et jouant par là un rôle important dans l'électorat. Le 14 novembre 1992, le budget est voté avec l'amendement de Monsieur Mexandeau : modification des suspensions à partir de 100 % et 50°. Voici le texte nouveau : le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 16 du Code des Pensions est remplacé par : "*La majoration susvisée est accordée dans la limite de 50% de suspension – les infirmités classées après celle qui permet, compte-tenu de la majoration correspondant à son rang, de franchir ladite limite sont affectées d'une majoration dont la valeur ne peut être supérieure au pourcentage de l'invalidité résultant de l'infirmité temporaire ou définitive à laquelle elle se rattache.*

Donc l'amendement gouvernemental rétablit l'ancien mode de calcul pour les pensions jusqu'à 50% de suspension. Mais il faut noter deux restrictions d'importance : pas de rétroactivité et pas d'engagement de mettre fin aux remboursements de trop perçus.

Donc retour à l'ancien mode de calcul à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, mais quand la circulaire d'application sortira. Cette mesure spoliatrice née du budget de 1990 aura été en vigueur 3 ans et 2 mois, son amélioration n'est que partielle.

Depuis le vote du budget "la circulaire" est en voie d'élaboration, il semble qu'une amélioration de son texte, pour le rendre plus favorable aux intéressés, soit en cours ; en principe une réunion au cabinet du ministre a lieu ce 18 mars. Cette circulaire ne sortira donc pas avant avril et plus certainement en mai.

Il est donc indispensable que les bénéficiaires, toutes celles atteintes par le texte antérieur (pensions revues depuis octobre 1989), fassent une demande de révision de leurs taux en application de l'ARTICLE 119 de la loi de Finances de 1993 **dès maintenant**. Cette demande doit être adressée à votre Direction Interdépartementale des Anciens Combattants. Elle doit être adressée même s'il y a un doute sur sa recevabilité. Cette demande doit réclamer le rétablissement des droits à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1989.

Pour le quotidien je vous rappelle que toutes ces démarches n'ont abouti que grâce à

### Bon anniversaire

avec un peu de retard  
pour l'entrée de la Savoyarde  
**FLORA SAULNIER**  
dans le club des nonagénaires !

**l'union** des associations, et que c'est d'un commun accord que nous essaierons d'obtenir un meilleur budget pour 1994.

(*Applaudissements*)

**GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ** remercie Annette pour son exposé remarquablement clair et son action aussi compétente que dévouée sur le problème des pensions.

**SUZANNE FREDIN** : Je remercie le Docteur Chalut de bien vouloir s'occuper de nous mais j'avoue que je suis toujours extrêmement gênée quand on aborde ces problèmes parce que personnellement je n'ai jamais fait de résistance pour en tirer profit. Et maintenant il faut penser aussi que nous sommes atteintes par l'âge. Merci.

**DOCTEUR ANNETTE CHALUT** : Le statut n'a pas été fait par moi. Il a été fait tout de suite et dans l'intérêt des déportés et des internés. On ne savait pas du tout le devenir médical, pas du tout. On ne pensait pas qu'une tuberculose qui avait eu lieu pendant sa captivité pouvait respirer en relation exacte avec la première lésion quarante-cinq ou cinquante ans après. On ne savait pas que cette tuberculose dont on avait trouvé merveilleusement le traitement, actuellement résiste au traitement habituel et n'empêche pas les importantes complications. Donc l'âge ne joue pas, premier point.

Deuxième point, quand quelqu'un demande une pension ce n'est pas du tout pour en vivre mais pour se faire soigner. S'il y a un déficit de la Sécurité Sociale il faut penser que beaucoup de nous n'ayant pas osé déclarer des maladies en relation se font soigner sur les fonds de la Sécurité Sociale. Celle-ci ne connaissant pas le statut des déportés nous soigne et nous sommes, pour toutes celles qui avons 100 %, soignées sans aucune différence entre une déportée et une non-déportée : remboursement total de nos frais, ce qui est un point très important. Donc maladie déclarée ou pas déclarée. Il est certain par exemple que depuis 1989 où le budget en coupant complètement les possibilités de nouvelles maladies déclarées, nous a rendues très timides et, à juste titre, puisque nous étions susceptibles de résilier toutes nos pensions. C'est la Sécurité Sociale qui a payé les frais puisque dans les trois dernières années il y a eu des maladies qui se sont déclarées, quelles qu'elles soient. Or si nous ne fournissons pas la preuve du contraire, puisque nous ne pouvons pas dire actuellement qu'un cancer est dû à un virus, donc l'imputabilité du cancer pour l'instant, sauf preuve du contraire, est peut-être dû à la déportation. Vous savez ce que coûtent les soins d'un cancer ; c'est extrêmement important, donc je crois qu'il faut bien réfléchir à la façon dont sont faits les commentaires, mais je suis d'accord avec vous d'autant que je suis moi-même médecin sur expert au Centre des Anciens Combattants. Il n'y a pas de pension passant par mes mains (il y a d'autres mains bien sûr) qui ne repose sur des preuves, donc quand vous demandez une invalidité, si elle n'existe pas, si vous venez de vous casser une jambe dans la rue ou si vous avez eu un accident de voiture, il est évident que cela ne sera pas pris en charge. Mais si par contre vous avez une fragilité osseuse et que vous tombez dans votre salle de bains sans avoir fait un seul geste, cette fragilité osseuse peut être recherchée et mise en cause car on ne peut pas dire que la nourriture que nous avons eue dans les

camps selon la longueur de nos séjours dans les camps ou internement ne puisse pas être à la base de vos problèmes médicaux.

Est-ce que cela répond à votre question ?

**Mme YVETTE FARNOUX** : Je voudrais ajouter, Annette, que nous avons lutté, et toi particulièrement, et cela il faut le continuer très violemment, pour le fait que nos pensions ne sont pas comptabilisées dans l'impôt. Or quand on voit ce qui s'est passé à l'Assemblée Nationale où maintenant les députés vont payer l'impôt sur la totalité de ce qu'ils vont toucher, j'ai su ces derniers temps que c'était une question qui était mise en cause et que l'on parle vraiment de comptabiliser les pensions sur les impôts, de fiscaliser les pensions.

**GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ** est particulièrement heureuse que ce travail ait été fait dans une parfaite coordination entre les associations ; ce qui existe maintenant de plus en plus et dans bien d'autres domaines. L'ADIR a toujours eu cet esprit mais les déportés qui sont de moins en moins nombreux doivent davantage unir leurs efforts, pas seulement quand il s'agit des pensions, mais de tout le reste et de l'Histoire en particulier. C'est ce que nous essayons de faire par nos faibles moyens.

## Mémorial de Ravensbrück

Elle annonce que le pèlerinage de Ravensbrück aura lieu du vendredi 16 au lundi 19 avril, et que, comme chaque année, c'est l'Amicale de Ravensbrück qui prend toute cette organisation en charge. C'est donc auprès d'elle qu'il faut vous inscrire. Est-ce que Cécile, Rose ou Marie-Jo veulent dire quelque chose là-dessus ?

**Mme ROSE GUÉRIN** : Effectivement il y a un pèlerinage mais malheureusement je n'ai pas les papiers. Nous avons envoyé à toutes les adhérentes de l'Amicale, et peut-être au-delà, les renseignements mais on peut s'inscrire dans les prochains jours. Cela coûte 5 000 F environ avec le logement et tout ce qui concerne le pèlerinage. Nous allons donc visiter toute une journée le Mémorial de Ravensbrück. Nous avons maintenant une nouvelle directrice à Ravensbrück qui fait un effort pour nous écrire en français ce qui nous facilite les choses. Elle nous a informées qu'elle avait prévenu le Maire de Fürstenberg, car vous savez qu'il y a un nouveau Maire qui n'est pas d'accord avec le supermarché, il sera présent à la cérémonie. Nous aurons donc la possibilité d'entrer en contact avec la nouvelle directrice et le Maire de Fürstenberg.

Alors je voudrais profiter aussi de ce que j'ai la parole pour dire que le Comité International de Ravensbrück qui va se tenir à Oslo – et auquel nous sommes très heureuses d'ailleurs que l'ADIR se fasse représenter par notre amie Annette – a une activité pour la défense, justement, du site de Ravensbrück avec les autres Comités internationaux locaux et je voudrais simplement dire que tous les Comités internationaux ont été reçus par le Parlement européen au mois de décembre. Ils ont déposé une demande de motion pour avoir le soutien de l'ensemble des gouvernements de l'Europe et le Parlement européen dans sa séance du 11 février a adopté une très

large résolution qui soutient cette requête en demandant à tous les gouvernements de l'Europe, d'une part, de préserver les sites, et d'autre part de prendre les moyens financiers pour que les sites des anciens camps soient encore en état et ouverts au public et aussi pour informer, demander, que l'on prenne partout des mesures contre le néo-nazisme. Je crois que c'est une chose importante parce que nous avons maintenant le soutien du Parlement européen et, nous l'espérons, de l'ensemble des gouvernements de l'Europe.

**GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ** : Est-ce que tu peux nous dire quels sont les projets pour l'aménagement du musée proprement dit parce que je sais que la section française avait été un peu décevante. Il n'y avait plus grand chose d'après ce que m'ont dit les camarades qui y avaient été.

**ROSE GUÉRIN** : Il y a effectivement à Ravensbrück deux musées : un musée général dans l'ancienne Kommandantur et il y a des musées par pays, organisés sur chaque pays par les amicales nationales. Nous avons donc une salle française. Deuxièmement il y a le musée général qui avait été organisé sous la direction de l'ancien gouvernement de la R.D.A. Il y a maintenant effectivement des choses à revoir. D'ailleurs Anise Postel-Vinay était avec nous quand nous avons été visiter pour voir quelles modifications à apporter, à notre opinion et effectivement il y aura des améliorations à faire : certaines choses qui sont un peu trop dans l'optique communiste là-bas seront peut-être supprimées pour être vraiment en état avec la réalité de la résistance dans les pays d'Europe. C'est une bonne voie puisque le gouvernement de Bradenburg a décidé de faire une fondation dans laquelle le Comité International pourra être représenté. Mais deuxièmement il y a l'aménagement de l'ancien camp de concentration qui était jusque-là occupé par l'armée soviétique depuis 1945, depuis la libération. Alors c'est cet aménagement que nous voulons aussi obtenir le plus vite possible parce que maintenant cette armée d'occupation quitte l'Allemagne de l'Est aux dernières informations et nous allons le voir au cours de notre pèlerinage. Il semble que l'armée soviétique est presque complètement partie et que maintenant on peut pénétrer dans le camp. C'est donc maintenant l'aménagement intérieur qu'il va falloir obtenir du gouvernement de Bradenburg et avec l'aide des communautés européennes car j'ai reçu encore avant-hier un coup de téléphone d'un responsable qui suit beaucoup notre affaire pour dire qu'il y a des possibilités d'obtenir une subvention pour l'aménagement des endroits qui, comme Ravensbrück, sont libérés. La C.C.L. a créé maintenant un nouvel organisme qui peut apporter une subvention à condition que le gouvernement allemand le demande évidemment.

**DENISE VERNAY** : Tu n'as pas répondu à la question : qu'adviert-il de la section française au camp qui laissait beaucoup à désirer ?

**ROSE GUÉRIN** : Ceci est la grande question. C'est l'Amicale de Ravensbrück qui a payé d'ailleurs l'aménagement de la cellule française.

**DENISE VERNAY** : Pourquoi est-ce que c'est seulement l'Amicale qui s'est occupée de cela ?

**ROSE GUÉRIN** : C'est parce que jusque-là il n'y avait que l'Amicale de Ravensbrück qui était membre du Comité International de Ravensbrück, donc d'après la discussion que j'ai eue avec Annette, il semble que maintenant l'ADIR accepterait d'être membre du Comité International puisque déjà elle va venir comme déléguée de l'ADIR.

**GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ** : C'est un autre problème, l'ADIR vient seulement assister à la réunion d'Oslo.

**ROSE GUÉRIN** : Oui, c'est-à-dire Anise avait déjà assisté à une réunion où d'ailleurs nous avions beaucoup travaillé avec elle, d'autant plus qu'elle comprend l'allemand ce qui facilite, mais pour l'instant il n'y a que l'Amicale de Ravensbrück qui est membre du Comité International de Ravensbrück, alors ce n'est pas de notre fait.

**DENISE VERNAY** : Alors c'est une question aussi si on adhère, du pouvoir qu'on peut avoir et de l'argent que cela nous coûtera.

**ROSE GUÉRIN** : C'est-à-dire, évidemment il y a encore un problème d'argent : c'est que chaque Amicale Nationale paye une cotisation. C'est d'ailleurs Cécile Lesieur qui est la Trésorière du Comité International. Seulement il y a un gros problème financier car nous avons peu d'argent au Comité International d'autant plus que les pays de l'est de l'Union Soviétique, de tous ces pays qui, avant, payaient des cotisations parfois assez importantes, maintenant ne payent pas du tout mais, au contraire, nous demandent des voyages des délégués qui viennent une fois par an au Comité International.

**GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ** remercie Rose Guérin, accueille le Général Simon, annonce qu'il va être procédé aux élections.

Elle rappelle qu'il y a sept sièges à pourvoir et que six membres sortants sont rééligibles. Pour ce siège une candidature a déjà été acceptée par le Conseil et doit être ratifiée par l'Assemblée, celle de notre camarade Marguerite Dupré.

(Applaudissements)

Elle est médecin-conseil, a été arrêtée le 31 juillet 1944 et déportée à Ravensbrück jusqu'en 1945. Elle a fait partie du Réseau Navarre, a la croix de Guerre, la Médaille de la Résistance, la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, habite en partie à Paris et en partie à Dieppe où elle a été très active en ce qui concerne le Prix de la Résistance.

### Résultats des votes

- Assemblée Extraordinaire : 89 suffrages exprimés et 176 pouvoirs reçus.
- Assemblée Ordinaire : 388 suffrages exprimés.

Sont réélues : M<sup>me</sup> Geneviève Anthionoz, Paulette Charpentier, Jacqueline Fleury, Jeannette L'Herminier, Jacqueline Mella avec 388 voix ; Denise Vernay avec 387 voix.

Est élue avec 388 voix : M<sup>me</sup> Marguerite Dupré.

Une voix s'est portée sur Charlotte Nadel.

Geneviève de Gaulle Anthionoz nomme les noms des sortantes : Paulette Charpentier, Jacqueline Fleury, Jeannette L'Herminier, Jacqueline Mella, Denise Vernay, et, pendant le vote, annonce qu'une fille de déportée, CATHERINE BRETON, fait une thèse sur les enfants nés après la déportation. Elle souhaiterait distribuer un petit questionnaire pour prendre contact avec des descendants de déportés, en particulier pour apprendre comment ils ont pris connaissance de la déportation de leurs parents.

(Applaudissements)

*Nous nous excusons auprès de nos camarades de ne pas communiquer dans ce bulletin le brillant exposé que nous a offert le général Simon. Celui-ci étant en déplacement n'a pas encore pu revoir son texte et nous ne voulons pas retarder la parution de Voix et Visages. Vous le trouverez donc dans le prochain numéro.*

Après de très longs applaudissements, notre présidente, au nom de toutes, remercie vivement le Général, qui nous fait l'honneur et l'amitié de nous accompagner à l'Étoile.



## Visite du C.D.J.C.

Lors de notre visite au Centre de Documentation Juive Contemporaine, le vendredi matin, une conférencière nous fit un rapide historique des lieux : la conservation de la Mémoire Collective, un des piliers du judaïsme n'a pas failli durant la guerre. Malgré les persécutions et les innombrables pertes, les Juifs ont, envers et contre tout, sauvé et conservé des documents et des témoignages. Ce fut le point de départ de ce Centre que de les réunir. Après deux ans de travaux, le 27 mars 1992, eut lieu l'inauguration du Mémorial du Martyr Juif inconnu et de la rénovation après agrandissement du Centre (cf V.V. n° 233).

Il y a quatre espaces, quatre facettes d'un même désir : faire vivre et conserver la Mémoire.



Sur le parvis du C.D.J.C., la gerbe de l'ADIR au pied du cylindre de bronze évoquant les cheminées des camps de la mort.

- Un espace visuel : à chaque étage, des documents et des photographies sur la rafle du 22 janvier 1943 à Marseille, sur l'arrivée des déportés dans les camps, etc.

- Un espace de conservation des documents : plus de 600 000 au Centre d'Archives, assorti d'une bibliothèque où 3 000 volumes sur la Shoah, l'antisémitisme et les camps sont à la disposition des chercheurs, ainsi que les listings des convois pour Auschwitz.

- Un espace artistique où, actuellement la sensibilité et l'art d'Isaac CELNIKIER font voir ce que les mots ne peuvent dire.

- Enfin, la crypte où sont gardées des cendres rapportées des camps de la mort ; dans le silence et le recueillement, seules une flamme et une phrase tirée des Lamentations de Jérémie entretiennent le souvenir des martyrs. Jérémie qui a dit dans la *Bible*, tout ensemble, la déportation et la survie d'Israël.

Au terme de cette émouvante visite, nous étions rassemblés, sur le parvis, autour de notre présidente. Geneviève déposait alors une gerbe au pied du cylindre de bronze évoquant les cheminées des camps de la mort.

Tout proche du Mémorial des Martyrs de la Déportation, ce centre niché dans le Marais tout près de la Seine, fait vivre avec passion et détermination la volonté de maintenir la Mémoire et de continuer à développer les recherches.

Andrée Astier

### Section Parisienne

Retenez dès à présent cette date :

**Jeudi 10 juin**

Notre repas aura lieu à 12 h 30 au Restaurant de l'Hôtel du Louvre ( métro : Palais Royal - Musée du Louvre )

Se faire inscrire à l'ADIR

## IN MEMORIAM

### SARAH ROSIER



Notre amie Sarah Rosier, de Chatou, s'est éteinte le 17 février dernier.

A notre retour d'Allemagne, voisines dans notre département des Yvelines, nous nous étions liées d'amitié. J'appréciais nos rencontres qu'elle rendait passionnantes par les récits de sa vie et de sa déportation. Je ne me lassais jamais de l'écouter. C'est avec un réel chagrin qu'au cours des derniers mois de sa vie, j'avais vu s'affaiblir l'intelligence si brillante de celle pour laquelle j'avais ressenti une si profonde admiration.

Sarah fut une des premières femmes arrêtées par les Allemands. Le 24 janvier 1941, elle était enfermée au Cherche-Midi, précédant d'un mois Honoré d'Estienne d'Orves dont elle devint alors voisine de cellule. Ce voisinage l'avait profondément marquée : il faut lire, dans le livre consacré à cette grande figure de la Résistance, le témoignage poignant que Sarah écrivit sur cet épisode de la "vie" quotidienne dans le "couloir des femmes" de la prison du Cherche-Midi.

En mai 1941, Sarah est jugée, condamnée à mort et, le 12 octobre, déportée. Elle laissait

en France ses deux enfants, encore adolescents, dont l'aîné avait participé à la manifestation du 11 novembre 1940 sur les Champs-Élysées. C'est à travers les récits de notre amie que j'avais découvert les souffrances supportées par nos compagnes déportées dans les prisons et les forteresses, car elle n'avait pas oublié celles qui l'avaient aidée au cours de ces longues années de captivité. Je laisse l'une d'elle, l'une des plus jeunes, nous relater cette douloureuse période qu'elles vécurent côté à côté.

Jusqu'en mai 1943, Sarah séjournait au bagne d'ANRATH où elle était arrivée via Karlsruhe, Cologne et Dusseldorf. Puis, avec une vingtaine de prisonnières, elle fut transférée dans un autre bagne, celui de JAUER, aux environs de Breslau. Elle resta jusqu'en janvier 1945 dans cette forteresse, triste château du Moyen-Age aux épaisse murailles entourées de larges fossés. Il n'y avait pas de cellules, mais, au dernier étage, des cages grillagées avec trois ou quatre plateaux-couchettes. Pas de W.C. Le jour, dans des salles immenses, les déportées assises, serrées sur des bancs, travaillaient des plumes pour duvet.

Le 19 août 1944, l'insurrection de Paris commence. C'est Sarah qui, le 28 août, annonça à ses compagnes : "Paris est libre et intact". Cette nouvelle aida les déportées à supporter plus facilement le manque d'air et de nourriture, les paillasses de punaises voraces dans l'atelier isolé de bobinage de SCHWEINITZ.

En janvier 1945, 900 prisonnières partent pour un nouveau transfert ; pour quelle desti-

nation ? Cinq jours de marche, puis dix jours dans d'épouvantables wagons, enfin AICHACH, près de Munich, où les rescapées sont enfermées. A propos de cette longue route, l'une d'entre elles, Madame PINSON-BUZON, écrira un poème intitulé : "Joie intérieure" :

Pouvoir nous reposer  
Avoir un domicile  
Rester enfin tranquilles  
Dormir... et nous laver !

Le 19 mai, Sarah et ses compagnes arrivent au Centre d'accueil en gare de Strasbourg et y retrouvent la France avec une grande joie et une profonde émotion.

Après une longue convalescence, Sarah reprendra ses activités professionnelles, mais dans le même temps, elle aidera souvent, avec beaucoup de générosité, ses compagnes de déportation.

Nous voulons dire aujourd'hui à son fils et à tous les siens que Sarah restera toujours dans notre souvenir avec toutes celles qui, comme elle, ont combattu avec courage et abnégation dans la Résistance et la Déportation.

Jacqueline Fleury

## Impressions sur le colloque "les protestants français dans la seconde guerre mondiale" (19-21 novembre 1992)

Il serait trop long de faire le compte rendu et de décrire tous les aspects d'un colloque fort intéressant et animé au cours duquel des intervenants très divers ont pris la parole. Les Actes en seront publiés dans quelque temps par la Société d'histoire du protestantisme français. Je ne peux ici en donner une vision exhaustive et nuancée, me contentant de souligner quelques points.

Le local du Sénat où nous nous sommes réunis a obligé les organisateurs à limiter le nombre des participants, qui de ce fait étaient en majorité protestants, sauf quelques personnalités dont René Rémond et André Mandouze qui intervenaient à la séance de clôture. Nous étions pour une part des témoins de la période 1939-1945 (ayant eu des options diverses), et pour l'autre part des chercheurs et des universitaires dont les travaux sont en rapport avec le sujet du colloque. Ces chercheurs venaient surtout de Lyon, Grenoble, Montpellier et Strasbourg. On peut regretter qu'à part l'Alsace - cas particulier - et le pays de Montbéliard, c'est surtout la zone dite libre qui a été l'objet d'études et de communications.

La question de la spécificité protestante était posée par le titre même du colloque. Les protestants ont eu une diversité d'opinions et d'engagements semblable à celle des autres Français, influencés par leurs milieux sociaux et géographiques ; leurs attitudes ont varié sui-

vant les moments, les informations, les circonstances vécues et les occasions. Ils n'ont pas eu à surmonter comme les catholiques l'obstacle d'une hiérarchie, souvent soumise à Vichy. Mais beaucoup étaient très pacifistes.

Par les mouvements de jeunesse, au sein des églises, ils ont souvent été, dès avant la guerre, bien informés sur la montée du national-socialisme et de l'antisémitisme.

La CIMADE a été présente dans les camps de Gurs et Rivesaltes et a aidé les Juifs et quelques autres à se cacher et à fuir. L'accueil de la région du Chambon-sur-Lignon est connu.

Ceux des protestants qui ont pris part à la Résistance ont eu pour motivation principale la lutte contre le nazisme et l'antisémitisme (motivations bien évidemment partagées avec des Résistants de sensibilités différentes).

Il y a eu bien entendu des communications écrites (Jane Sivadon absente en raison de son âge) et écrite et orale (pasteur Aimé Bonifas) sur la déportation, ainsi que quelques prises de paroles.

J'ai été heureuse d'entendre à ce colloque, que la nécessité de se tourner vers le passé et d'en écrire l'histoire, nous appelle à être présents dans le monde d'aujourd'hui et à lutter pour les droits de l'homme.

Marie Fillet-Médard

## CARNET FAMILIAL

### NAISSANCE

Gisèle Probst (27803) de Paris, fait part de la naissance de sa petite-fille Marion chez Marie et Christian Louis-Dugot, le 5 avril 1993.

### DÉCÈS

Nous regrettons le décès de nos camarades : Paule Dussaut, Paris, le 7 juillet 1992 ; Lucienne Pierrard, Paris, le 4 février 1993 ; Jane Vilpou-Boiteau, Bourges, le 15 février 1993 ;

Élisabeth de Marotte (57597), Paris, le 16 février 1993.

Sarah Rosier, Chatou, le 17 février 1993 ; Marie Chappu-Lecat (27188), Bourges, en février 1993 ;

Germaine Coupat (38817), La Cluse, en février 1993 ; Suzanne Vigneau, Neuilly, en février 1993 ; Alice Peghaire (61215), Saint-Flour, le 28 mars 1993 ;

Georgette Trouvé, Melun, le 2 avril 1993 ; Madeleine Raisin, Tain l'Hermitage, le 4 avril 1993 ;

Suzanne Dupraz, Scionzier, le 5 avril 1993 ; Marie-Louise Pfeiffer, Mulhouse, en avril 1993.

Denise Place (1199), Metz, a perdu son mari le 3 janvier 1993 ; Charlotte Serre-Patachon, Arcachon, a perdu sa fille, Marie-France, le 21 février 1993 ; Jeannette Laboure (44000), Paris, a perdu son mari en avril 1993 ;

Marcelle Soulier (27548-57536), Bort-l'Étang, a perdu sa mère ; Jacquette Lignerat (27464-51864), Saint-Nectaire, a perdu sa mère.

Anicka Kvapilova, de Prague, le 28 juillet 1992

# Cinquantième anniversaire de l'exécution des élèves du lycée Buffon

Le 10 février dernier, en présence de Louis Mexandea, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et de Madame Nady Noin-Ledannois, proviseur du Lycée Buffon, un groupe important d'élèves des lycées et collèges, accompagnés de leurs professeurs et quelques anciens résistants, était réuni dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne pour dialoguer avec Lucie Aubrac et Charles Verny.

A l'occasion de l'anniversaire de l'exécution d'adolescents engagés dans la Résistance, il était intéressant d'aborder avec des lycéens un sujet qui touche très particulièrement les jeunes et la Résistance.

Toutes celles d'entre nous qui participent à des entretiens dans les établissements scolaires ont eu très souvent à répondre à des questions telles que :

- Pourquoi les jeunes ont-ils fait de la résistance ?

- Quelles motivations les entraînaient dans un tel combat ?

- Les actions réalisées par eux étaient-elles différentes de celles des adultes ?

- Quelle était l'attitude des Allemands lors des arrestations ?

Lucie Aubrac a précisé, très justement, à travers l'exemple des élèves du lycée Buffon, ce qui avait entraîné certains jeunes à refuser – très tôt – l'occupation allemande.

Le parcours commun des cinq amis du lycée Buffon commença dès la rentrée de 1940 par des actions ponctuelles – participation au défilé du 11 novembre à l'Arc de Triomphe, distribution de tracts et de journaux clandestins –. Sans aucun doute, le contact avec des professeurs acquis à la Résistance, tel Raymond Burgard qui enseignait les lettres, les a influencés.

Pendant l'hiver 1941, ils rejoignaient un groupe de Francs-Tireurs et participaient à des attentats dans Paris, l'un contre un officier allemand, l'autre contre des collaborateurs.

Dénoncés par un agent du lycée, quatre d'entre eux sont arrêtés par la police française le 16 juin 1942 et incarcérés à la Santé. Leur camarade qui avait continué ses activités sera arrêté à son tour le 22 août, lui aussi par la police française qui le livrera, blessé, à la Gestapo.

Condamnés à mort le 15 octobre, ils seront enfermés à Fresnes pour les quelques mois qui précéderont leur exécution. C'est sur le champ de tir d'Issy-les-Moulineaux qu'ils seront fusillés le 8 février 1943, quelques jours après la capitulation de Stalingrad ; cette bataille perdue rendait peut-être l'occupant particulièrement impitoyable.

Après l'évocation émouvante de l'action des courageux adolescents, les questions furent car la curiosité était grande. Je ne peux rapporter ici que quelques-unes des interrogations du jeune public : - Pourquoi certains résistants ont-ils préféré gagner l'Angleterre alors que le combat sur le sol de France était

peut-être utile ? – Quel rôle a joué la jeunesse immigrée, comme celle de la M.O.I. ? – Quelles furent les réactions des jeunes dans les établissements scolaires lors de la publication du décret qui rendit obligatoire le port de l'étoile jaune ? – Les plus jeunes ont-ils réalisé des actes spécifiques ?

Lucie Aubrac et Charles Verny ont répondu avec beaucoup de clarté à chacun.

Avant la conclusion, l'intervention d'un professeur fut très applaudie : il est navrant, dit-elle, que, dans le programme des classes de première, la période de la Résistance et de la Déportation n'arrive qu'en fin d'année scolaire.

Il faut rappeler que nous aussi, avec les jurys du Concours de la Résistance et de la Déportation, nous avions fait part de nos craintes, lors du dernier changement des programmes, d'avoir de moins en moins de lycéens parmi les participants aux épreuves du concours.

L'assistance, trop nombreuse, n'a pas eu le possibilité de descendre dans la crypte de la Sorbonne où sont déposées les cendres des cinq lycéens de Buffon. Mais dans un silence poignant, un élève fit la lecture des lettres des condamnés, écrites le matin même de leur exécution :

... Pense que je meurs en Français, pour ma Patrie... (Jean, qui avait 15 ans en 1940)

... Pendant ces quatre mois, j'ai longuement médité ; mon examen de conscience est positif ; je suis en tous points satisfait... (Lucien, qui avait 16 ans en 1940)

... On va m'arracher cette vie que vous m'avez donnée... Vous serez quand même heureux dans la Paix, un peu grâce à moi... (Jacques, qui préparait Polytechnique)

... La vie sera belle. Nous partons en chantant. Courage ! ... (Pierrot)

... J'ai rêvé tant de choses pour vous rendre heureux dans la tourmente... (Pierre).

Ce n'est qu'un au-revoir... Ce chant qui, aujourd'hui encore, brise nos coeurs, était notre adieu à tous ceux et toutes celles qui nous quittaient dans nos prisons, dans nos camps. Les cinq élèves du lycée Buffon les rejoignent dans nos mémoires.

Puissent les générations futures garder leur souvenir.

Jacqueline Fleury

C'est une très vive émotion que les membres de l'ADIR ont éprouvée à l'annonce de la disparition, le 5 mars 1993, du Révérend Père RIQUET. Président d'honneur de l'UNADIF, de la FNDIR, de l'AFROMF, vice-président de l'Amicale de Mauthausen. Un ami pour tous les déportés.

## 40 ans après... L'étincelle

Une blonde enfant de dix-huit ans dont je n'ai jamais su le nom se tient debout devant sa machine à emboutir les obus.

Gracie. Gracieuse. Un rai de lumière pénètre obliquement par la vitre poussiéreuse pour aller toucher ses cheveux et lui faire une auréole de soleil, irisant ses yeux clairs d'une étincelle de vie.

Ce n'est pas possible : je rêve. J'aurais voulu la toucher, lui parler. "Un merveilleux Tanagra", avais-je pensé. Et mon cœur, tout réjoui d'une telle beauté dans cet univers noir, s'était tordu de douleur à la pensée qu'"ils" feraient tout pour la détruire...

Lorsque, près de 40 ans plus tard je vous ai revues, la même étincelle était dans vos regards, la même sérénité dans vos visages. Alors j'ai su que la jeune fille, plus jamais revue, avait survécu.

Et pourtant la vie avait coulé, avec ses bonheurs et souvent ses abominables chagrins. Quelquefois l'étincelle avait sombré, éteint nos regards. Et puis, fugitive, avait repris vie tout au fond de soi, tremblante et incertaine encore, et remonté jusqu'à la source, pour éclairer à nouveau autour de soi.

Sylveluc

---

Une statue du Général de Gaulle sera érigée dans Carlton's Gardens, à Londres, juste en face des bureaux que le chef de la France Libre occupait pendant la guerre.

Une souscription a été lancée par Mary Soames, fille de Winston Churchill et veuve de Christopher Soames qui avait été ambassadeur à Paris de 1968 à 1972.

Les souscriptions sont à adresser à la Société d'entraide des Compagnons de la Libération, 51 bis, bd de Latour-Maubourg 75007 Paris.

---

## Avis de recherche

Né en août 1944 dans le camp de STUTTOF (Pologne), sa mère française, déportée enceinte, morte dans ce camp, le bébé a été sauvé par une infirmière Sofia PIASECZKA (matricule 10624). Confié à des Polonais (décédés en 1981 et 1984) qui l'ont élevé sous le nom de ANDRZEJ KARMIERCZAKOW. Il ne connaît pas le nom de sa mère et recherche ses origines : il est Français !

Toute information serait à envoyer à

Mme BOUSQUET

Comité de la Croix-Rouge Française  
6, rue Barbès  
34230 Paulhan  
Tél. : 67 25 06 82

---

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ

N° d'enregistrement à la  
Commission paritaire : 31 739

GROU-RADENEZ & JOY IMPRIMEURS - (1) 42 60 37 37 - PARIS 6